

## LES ISOLÉS

Un camarade ou deux ne peuvent évidemment assumer les tâches d'une cellule. Pourtant dès qu'ils sont trois, sans constituer un secrétariat, ils doivent commencer à se partager les tâches et à jeter les bases organisationnelles et administratives d'une cellule.

Même s'il n'y a que 2 camarades, ils doivent se réunir régulièrement et régler les questions d'après un ordre du jour, les discuter et se fixer leurs tâches réciproques. Informer fréquemment le C.C.P. qui fera tout pour les aider.

Ils doivent se mettre en rapport avec la cellule ou les camarades du parti ou des jeunesses les plus voisins d'eux. Leur demander des adresses, etc. . .

Mais cela ne fait pas cesser leur isolement. Leur tâche essentielle, leur obsession doit être la constitution d'une forte cellule J.C.I. Ils devront donc immédiatement recenser les sympathisants possibles, les visiter, leur vendre les publications, discuter avec eux. De plus, ils devront à tout prix aller où sont les jeunes travailleurs et commencer un travail dans une organisation de masse (A.J., Club sportif, P.P.M.O., etc. . .) . Ils vendront la presse, dès qu'ils le pourront, publieront l'adresse d'une permanence.

## SANCTIONS

Des sanctions seront prises contre les militants pour les fautes qu'ils commettraient (indiscipline - non paiement des cotisations, manquement à la morale prolétarienne).

Les sanctions peuvent être le blâme au sein de la cellule, le blâme au sein de la J.C.I., la suspension temporaire, la radiation, l'exclusion.

Pour les fautes graves, les camarades sont déférés devant une commission de contrôle, qui transmettra ses conclusions.

Dans tous les cas le camarade sanctionné peut faire appel devant le congrès de la J.C.I.

Tous les organismes de base peuvent proposer une sanction contre un camarade, mais seul le C.C.P. peut prononcer cette sanction.